

Bourg-en-Bresse, le 9 septembre 2024

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE DU 13 JANVIER 2023 RELATIF A LA COMPOSITION DE LA
FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE
TRAVAIL DU DEPARTEMENT DE L'AIN, MODIFIE LE 13 JUILLET 2023**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n ° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n ° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n ° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté rectoral du 22 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Ain et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2023 relatif à la composition du CSA spécial départemental de l'Ain ;

Vu l'arrêté du 13 juillet modificatif de l'arrêté du 13 janvier 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Ain ;

Vu les propositions des organisations syndicales ;

Article 1

L'arrêté du 13 janvier 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du département de l'Ain instituée auprès de l'inspectrice académique, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain, est modifié, à compter du 10 septembre 2024, comme suit :

Représentants de l'administration :

Titulaires : Mme Marilyne RÉMER, Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

M. François MULLETT, Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

Représentants des personnels :

F.S.U. 01

Titulaires :

- Mme Sarah BERTRAND, professeure certifiée - Collège international - FERNEY VOLTAIRE
- M. Pierre DEVESA, professeur des écoles – Ecole primaire Françoise Dolto - CHEVRY
- Mme Marie-Claire LOONIS, professeure des écoles – Titulaire remplaçante rattachée à l'école primaire de LENT
- M. Adrien PEIRON, professeur certifié - Collège international - FERNEY VOLTAIRE
- Mme Séverine BRELOT, professeure de lycée professionnel - Lycée Professionnel Alexandre Bérard -AMBERIEU EN BUGEY

Suppléants :

- M. Yoann ROBERT, professeur des écoles - Ecole primaire Arlod - VALSERHONE
- Mme Emilie ASSIE, professeure des écoles – Titulaire de secteur – Circonscription de PONCIN
- Mme Pauline POIZAT, professeure des écoles – Ecole élémentaire Les vertes campagnes – GEX
- M. Grégory MAYE, professeur d'EPS – Collège de l'Albarine – SAINT RAMBERT EN BUGEY
- M. Guillaume DUBOIS, professeur certifié - Lycée polyvalent Joseph-Marie Carriat – BOURG-EN-BRESSE

FNEC-FP-FO

Titulaires :

- M. Yann LAURENCE, professeur des écoles – Ecole primaire – ST-CYR-SUR-MENTHON
- Jacques RAGON, professeur de lycée professionnel – Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Saint-Exupéry - VALSERHÔNE
- M. Patrick GUIRAUD, professeur des écoles – Titulaire remplaçant rattaché à l'école élémentaire Jules Ferry - AMBERIEU EN BUGEY

Suppléants :

- M. Didier BONNETON, professeur certifié - Lycée d'enseignement général Lalande - BOURG EN BRESSE
- M. Johnny DURAND, professeur certifié - Lycée polyvalent Paul Painlevé - OYONNAX
- Mme Audrey TURPIN, professeure des écoles - Ecole élémentaire Charles Robin - BOURG EN BRESSE

UNSA EDUCATION 01

Titulaires :

- Mme Alicia JULLIEN, professeure des écoles - Ecole primaire - DOUVRES
- Mme Maëlle PENICAUT, professeure des écoles - Ecole maternelle Daudet-Pagnol – OYONNAX

Suppléants :

- M. Jean-Paul BLANCHET, personnel de direction - Lycée professionnel Marcelle Pardé - BOURG EN BRESSE
- Mme Catherine PIETRAC, secrétaire générale - Collège de la plaine de l'Ain - LEYMENT

Article 2

Le Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé

Marilyne Rémer